Image not found or type unknown

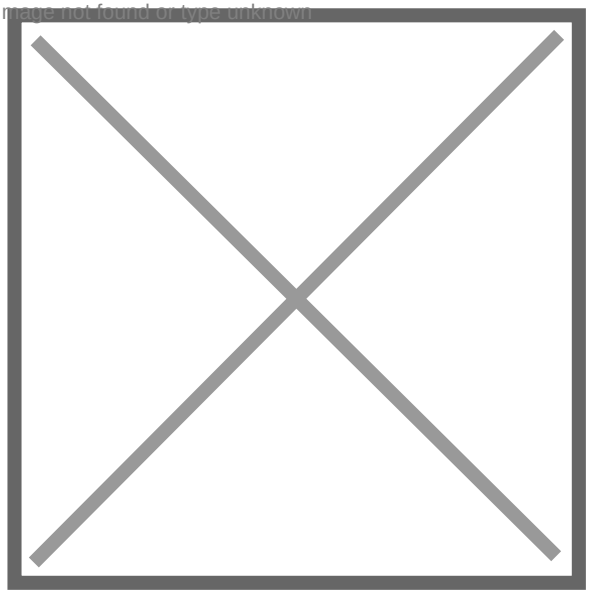

Delais de facturation.....

Par **chrisjean**, le **20/11/2012** à **12:16**

bonjour,
un concessionnaire voiture a oublié de me réclamer le règlement d'une réparation sur mon véhicule en mars 2011 je suis retourné faire réparer ma voiture en novembre 2012 et il me réclame le règlement de cette facture qui a 1 an et demi....dois payer?
merci bien à vous

Par **chaber**, le **20/11/2012** à **13:41**

bonjour

Bien entendu. La concession est dans les 2 ans pour vous réclamer la facture de 2011

Par **trichat**, le **20/11/2012** à **13:53**

Bonjour,

Votre concessionnaire a omis de vous facturer une réparation que vous avez commandée (vous avez certainement signé un document "ordre de réparation", document couramment utilisé dans les garages); et sans vouloir me faire l'avocat du diable,cette prestation est due. Mais vous pouvez négocier le règlement en deux ou trois fois selon le montant de cette facture, à condition qu'elle vous soit effectivement remise avec rappel de la nature des

travaux, de la date.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés